

/ 3 MARS 2017

Mairie de Hautefeuille

M. Joël CHAUVIN
Maire
MAIRIE
Route de Pézarches
77515 HAUTEFEUILLE

RECOMMANDEE AVEC A/R

Réf. : AT.FP/EM17-029
Service Aménagement du Territoire
Affaire suivie par Elodie MAZIN
Tél. ligne directe 01 74 60 52 47

Serris, le 28 février 2017

Objet : PLU HAUTEFEUILLE

Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal a délibéré pour arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Hautefeuille. Ce dernier nous a été transmis le 24 novembre 2016 pour avis dans le cadre de l'association de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne à cette révision de PLU et conformément à l'article L 132-7 du code de l'Urbanisme.

Après analyse du document, la CCI Seine-et-Marne émet un avis favorable avec les remarques suivantes :

La CCI Seine-et-Marne estime que les besoins prévus en stationnement pour les activités commerciales en zones UA et UB sont trop restrictifs et pourraient compromettre l'accueil de ces activités. En dessous de 50m², il pourrait ne pas être demandé de réalisation d'aire de stationnement.

La CCI Seine-et-Marne souscrit à l'orientation en page 19 du PADD relative à la propriété des Tournelles mais estime que la délimitation et le règlement de la zone Nb ne permet pas d'assurer sa mise en œuvre. La CCI Seine-et-Marne suggère de prévoir un zonage dédié ou un sous-zonage sur la propriété des Tournelles.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte nos demandes de modifications sollicitées dans le présent avis.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir le dossier approuvé sous format informatique adjoint d'un format papier pour les documents cartographiques.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Président,



Jean-Robert JACQUEMARD